

au décret n° 78/306 du 25.4.78 portant reclassement et nomination de Mr. MPASSY-NZOUNBA Alphonse, Administrateur-Adjoint de Santé Publique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

AU LIEU DE :

(/ I S A S :

ARTICLE 1er (ancien) - En application des dispositions du décret n° 65/50 du 16.2.65 susvisé, Monsieur MPASSY-NZOUNBA Alphonse, Administrateur-Adjoint de Santé de 7° échelon, indice 1180 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Cadres Administratifs de la Santé), en service au Centre Hospitalier de Makélékélé à Brazzaville, titulaire de la Maîtrise en Droit et du Diplôme de l'Institut International d'Administration Publique Section: Sociale, obtenus à Paris (France), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur de la Santé Publique de 5° échelon, indice 1240 ACC = néant.

L I R E :

ARTICLE 1er (nouveau) : En application des dispositions du décret n° 65/50 du 16.2.65 susvisé, Monsieur MPASSY-NZOUNBA Alphonse, Administrateur-Adjoint de Santé de 8° échelon, indice 1280 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Cadres Administratifs de la Santé), en service au Centre Hospitalier de Makélékélé à Brazzaville, titulaire de la Maîtrise en Droit et du Diplôme de l'Institut International d'Administration Publique Section : Sociale, obtenus à Paris (France), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur de la Santé Publique de 6° échelon, indice 1400 ACC = néant.

Le reste sans changement.

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

BRAZZAVILLE, le 22 Mai 1980

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC. 1
DGTFP.DFP. 3
SGF. 3
D.C.F. 1
MSAS. 1
C.H.MAKELEKELE 2
SGEP. 3
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGCM/BC. 3

- P.D. BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

- Victor TAMBA-TAMBA.-